

COVID-19 – Plan de prévention de l'école des Sept-sommets (Version révisée – février 2021)



En raison de la situation actuelle de pandémie, de nombreuses mesures seront prises par l'école des Sept-sommets à partir de septembre 2020 afin de limiter la propagation de la COVID-19 et d'assurer la santé et la sécurité de tous. Nous vous remercions de prendre note et de respecter les procédures et protocoles en place.

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur les lignes directrices émises par WorkSafeBC, le ministère de l'éducation de la C.-B. et le BC Centre for Disease Control.

Groupes d'apprentissage

- Les élèves et le personnel de l'école seront divisés en deux groupes d'apprentissage. Ces groupes d'apprentissage seront ensemble pour les périodes d'enseignement (chacun dans leur classe), du dîner, des récréations, ainsi que lors des transitions.
- Le premier groupe d'apprentissage (groupe A) sera composé des élèves de la classe de 4 ans, de la maternelle et de la 1^e à la 3^e année.
- Le personnel attribué au groupe d'apprentissage A est le suivant :
 - Mme Émilie
 - Mme Véronique
 - Mme Martine
 - Mme Nadine
 - Mme Marie-José (Émond)
 - Mme Cinthia
 - Mme Chantal
 - Mme Kim
- Le second groupe d'apprentissage (groupe B) sera composé des élèves de 4^e à 8^e année.
- Le personnel attribué au groupe d'apprentissage B est le suivant :
 - M. Gilles
 - Mme Renée
 - Mme Mélanie
 - Mme Marie-Lou
 - Mme Lyne
 - Mme Marie-Josée (Beaulieu)
 - Mme Marie-Claude
 - Mme Geneviève

Autobus scolaire

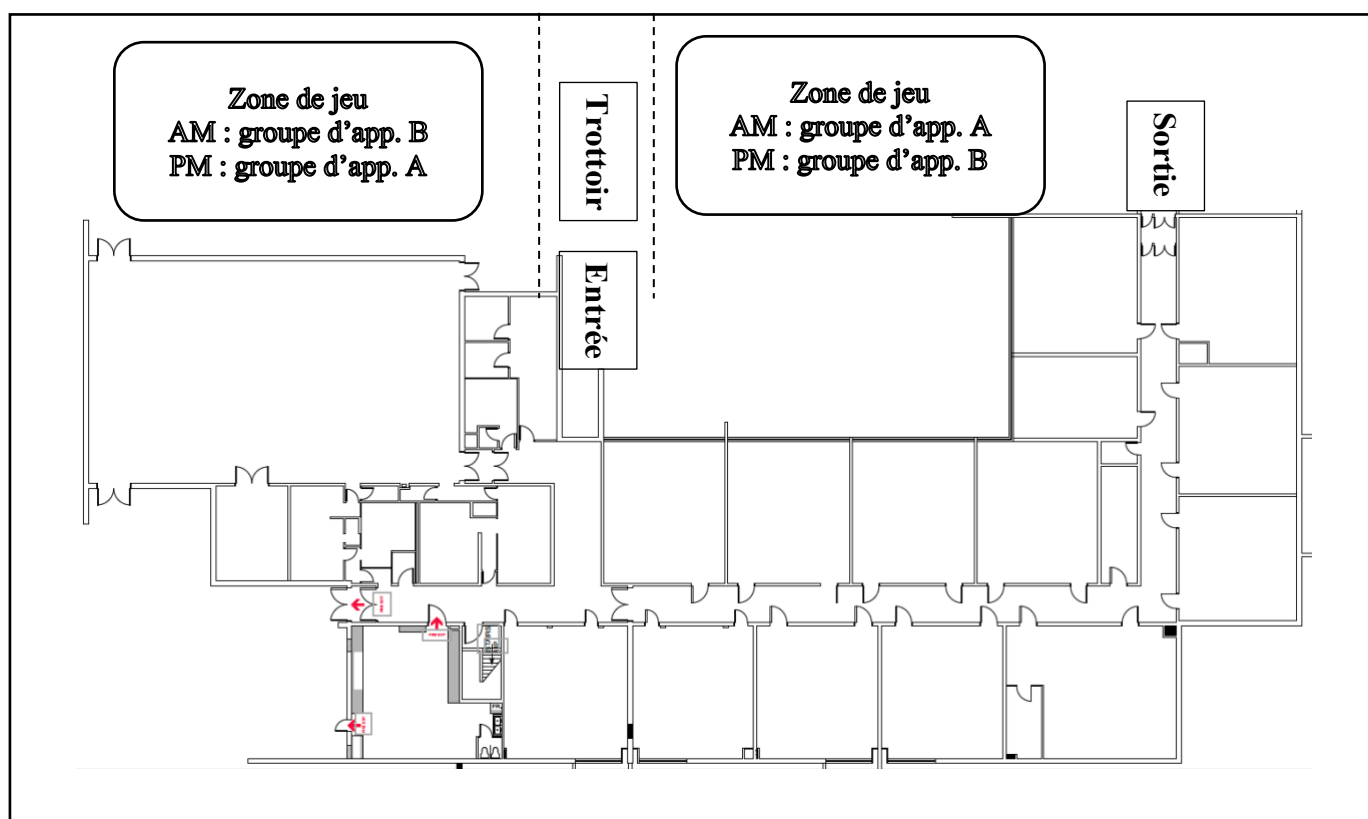
- Le transport scolaire est présentement suspendu, et ce de façon indéterminée.
- Dans le cas où le transport scolaire reprendrait, les élèves qui prennent l'autobus scolaire recevront une place qui leur sera assignée par le chauffeur. Ils devront toujours occuper la même place d'une journée à l'autre.
- Lors de leur arrivée en autobus scolaire le matin, les élèves devront immédiatement rejoindre le surveillant de la cour d'école et se désinfecter les mains. Lors de leur départ en après-midi, les élèves devront aussi se désinfecter les mains avant de monter dans l'autobus. Un surveillant les accompagnera et leur fournira du gel.

Arrivée et départ des élèves

- Voici l'horaire de classe des différents groupes d'apprentissage/niveaux :
 - Secondaire : entrée à 8h25 et sortie à 15h03
 - Groupe d'apprentissage B : entrée à 8h30 et sortie à 14h33
 - Groupe d'apprentissage A : entrée à 8h37 et sortie à 14h40
 - Élèves qui prennent l'autobus : sortie à 14h30

Les élèves qui arriveront en retard après que leur groupe d'apprentissage soit entré à l'intérieur devront attendre en compagnie d'un surveillant que le groupe d'apprentissage suivant entre pour pouvoir rejoindre les autres élèves de son groupe.

- Lors de leur arrivée sur le terrain de l'école, les élèves devront quitter leur parent à la clôture et rejoindre leur zone de jeu (voir le plan ci-dessous) jusqu'à ce que la cloche sonne pour l'entrée de leur groupe d'apprentissage.



- À la cloche, les élèves doivent se placer en file devant la porte principale en respectant la distanciation physique (points au sol).
- Lors de l'entrée dans l'école, les élèves doivent suivre les flèches pour la circulation.
- Aussitôt qu'ils entrent dans l'école, les élèves doivent se diriger vers leur classe, laisser leurs effets personnels à leur crochet et se laver immédiatement les mains.
- En fin de journée, les élèves sortent par la porte près du local Franc départ.
- Seuls les parents des élèves de 4 ans peuvent attendre leur enfant près du terrain de jeu de la classe de 4 ans. Tous les autres parents doivent attendre leur enfant à l'extérieur de la clôture délimitant le terrain de l'école.
- Les parents n'ont pas accès à l'intérieur du bâtiment de l'école, à moins d'avoir pris rendez-vous à l'avance et que la direction de l'école ait donné son autorisation.

Lavage des mains

- Le lavage des mains s'effectue avec de l'eau et du savon (plus efficace que le gel). Le personnel et les élèves doivent se laver les mains :
 - En entrant dans l'école le matin;
 - En entrant dans l'école après la récréation;
 - Avant et après avoir mangé;
 - Lors d'une transition d'une salle à l'autre;
 - Après avoir utilisé la salle de bain;
 - Avant de quitter l'école.

Distanciation physique

- Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année au sein du même groupe d'apprentissage, les élèves ne doivent pas avoir de contact physique entre eux et doivent tenter de maintenir la distanciation physique.
- Pour les élèves de la 7^e et 8^e année et les adultes, le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation physique n'est pas possible, même au sein du même groupe d'apprentissage.

Récréations et dîners

- L'horaire des récréations et dîners sera le suivant (excluant les élèves du secondaire) :
 - 10h10-10h25 : Groupe d'apprentissage A
 - 10h20-10h35 : Groupe d'apprentissage B
 - 12h-12h25 : Dîner du groupe d'apprentissage A
 - 12h05-12h30 : Dîner du groupe d'apprentissage B
 - 12h25-12h55 : Récréation du groupe d'apprentissage A
 - 12h30-13h : Récréation du groupe d'apprentissage B
- Les structures de jeu seront ouvertes pendant les récréations, mais les élèves devront y respecter la distanciation physique et se désinfecter les mains à l'aide de gel avant et après être allés sur la structure.

- La distanciation physique doit être maintenue autant que possible entre élèves du même groupe d'apprentissage durant les récréations et les jeux entre élèves de groupes d'apprentissages différents ne sont pas permis.
- Les fours à micro-ondes ne pourront pas être utilisés par les élèves. Il est recommandé d'amener un dîner froid ou d'utiliser un Thermos.
- Les élèves auront des places assignées dans les salles à dîner.
- Il est important d'envoyer les ustensiles nécessaires pour le dîner de votre enfant. La vaisselle et les ustensiles de l'école ne seront pas partagés.
- Tout partage de nourriture est interdit, incluant les surprises lors des fêtes.

Enseignement en salle de classe

- Contrairement au printemps dernier, les enseignants de l'école ne fourniront pas d'enseignement à distance ou de soutien en ligne (modèle hybride).
- Dans le cas d'élèves ou de membres de leur famille ayant une condition médicale ne leur permettant pas de revenir à l'école, **les parents/tuteurs doivent informer la direction** qui leur fera parvenir un formulaire d'accès à l'apprentissage à distance. Cet apprentissage ne sera **pas** dispensé par l'enseignant régulier de l'école des Sept-sommets de l'élève. Les modalités de l'enseignement à distance offert par le CSF restent à déterminer.
- Lors de l'enseignement en classe, le partage d'objets personnels, incluant les fournitures scolaires, demeure interdit. Nous vous remercions d'identifier le matériel de votre enfant.

Enseignement à distance

- Les familles pourront choisir entre l'éducation en salle de classe et l'éducation à distance (en ligne) cet automne. Par contre, un modèle hybride combinant l'enseignement en salle de classe et à distance ne sera pas disponible. Les modalités de l'enseignement à distance offert par le CSF restent à déterminer, mais il est important de comprendre que cet apprentissage ne sera **pas** dispensé par l'enseignant régulier de l'élève de l'école des Sept-sommets. **Le mode d'enseignement que vous aurez choisi devra demeurer le même cet automne, mais il vous sera possible de faire un changement en janvier, si nécessaire.**

Pratiques préventives à adopter par les familles

- Respecter les mesures de distanciation physique et encourager son enfant à le faire.
- S'assurer qu'un parent ou une personne à contacter en cas d'urgence est disponible pour venir récupérer l'enfant rapidement en cas de développement de symptômes durant la journée.

- Les familles doivent procéder à la vérification quotidienne des symptômes de la COVID-19. Les élèves présentant les symptômes suivants ne peuvent pas se présenter à l'école et devront demeurer à la maison jusqu'à ce qu'ils ne présentent plus de symptômes.

Voici la liste des symptômes que vous retrouverez sur le formulaire :

- Toux ou aggravement d'une toux chronique
 - Fièvre, frissons
 - Difficultés respiratoires
 - Perte de l'odorat et du goût
 - Diarrhée
 - Nausées et vomissements
- Dans le cas où un élève développe l'un des symptômes suivants lors de sa présence à l'école, il sera accompagné par un adulte à la salle d'isolation et devra porter un masque jusqu'à ce qu'un adulte le récupère.
 - S'assurer de justifier toute absence d'un élève au secrétariat de l'école avant 9h la journée de l'absence.
 - S'assurer que le matériel scolaire de chaque élève est étiqueté.
 - Éviter d'apporter des objets personnels à l'école (jouets, toutous, etc.).
 - Désinfecter les bouteilles d'eau tous les soirs.
 - Maximiser les contacts virtuels et par téléphone avec les intervenants de l'école.
 - Ne pas envoyer de nourriture à partager (cuisinée maison ou achetée) à l'école lors des fêtes.

Pratiques préventives à adopter à l'intérieur de l'école

- **Tenter de respecter les normes de distanciation physique de 2 mètres entre les personnes, c'est le meilleur moyen de combattre la propagation de la COVID!**
- Respecter les règles de circulation (flèches) dans les corridors.
- Ouvrir les fenêtres des classes le plus souvent possible et privilégier l'apprentissage à l'extérieur.
- Éviter de partager les objets personnels et les fournitures scolaires.
- Éviter les contacts face à face, même au sein d'un même groupe d'apprentissage.
- Jouer avec les autres enfants en respectant la distanciation sociale.
- Éviter les contacts avec les élèves de l'autre groupe d'apprentissage.

- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Privilégier les échanges de documents électroniques.
- Pour les élèves de 7^e et 8^e année et les adultes :
 - Chacun recevra deux masques réutilisables.
 - Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves du secondaire et les adultes de l'école en tout temps sauf pendant qu'ils boivent ou qu'ils mangent et quand ils sont assis à leur station de travail individuelle.
 - Le port du masque est optionnel lors des activités d'éducation physique, mais les jeux et activités extérieurs doivent être privilégiés et les activités à haute intensité à l'intérieur sont découragées.
 - Lorsque le port du masque est impossible pour des raisons de santé, utiliser une barrière physique alternative (visière ou plexiglas).
- Le port du masque est optionnel pour les élèves de 4 ans à la 6^e année et est laissé à la discrétion des familles.
- Le personnel et contracteurs (entretien) doivent compléter un formulaire de vérification quotidienne des symptômes à chaque fois qu'ils entrent dans l'école.
- Le personnel et les élèves sont invités à faire preuve rigueur dans l'application des règles d'hygiène suivantes dans les lieux communs de 'école
 - Respecter les normes de distanciation physique, soit 2 mètres entre les personnes;
 - Éviter de toucher son visage;
 - Nettoyer/désinfecter les surfaces fréquemment touchées et son espace de travail;
 - Tousser ou éternuer dans son coude.
- Lorsqu'il est nécessaire de porter assistance à un élève, soit en raison d'une blessure ou d'un malaise, utiliser l'équipement de protection individuelle.